

BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 21 décembre 2012 N° 306

L'Etat et l'UNIFED signent une convention cadre sur les emplois d'avenir et la formation des jeunes bénéficiaires

Michel SAPIN, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la consommation, et Alain CARREE, Président de l'UNIFED, ont signé le 21 décembre 2012 une convention cadre portant sur la mise en œuvre des emplois d'avenir au sein de la branche sanitaire, sociale, médico-sociale privée à but non lucratif et leurs engagements en matière de formation professionnelle des jeunes bénéficiaires.

Face aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, qui affectent tout particulièrement ceux qui sont peu ou pas qualifiés, le gouvernement a agi avec détermination en créant le dispositif des emplois d'avenir. Essentiellement mis en œuvre dans les collectivités locales et dans l'Economie sociale et solidaire, sa réussite nécessite la mobilisation collective et l'engagement des acteurs professionnels des secteurs concernés. La branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif en fait partie.

Benoît Hamon a pour sa part salué la qualité du dispositif mis en place par l'UNIFED pour faciliter l'intégration et la formation des jeunes recrutés en qualifiant d'exemplaire leur démarche. Le ministre délégué a également rappelé la portée du dispositif pour tous les jeunes, principalement peu qualifiés mais également ouvert à titre dérogatoire aux diplômés des quartiers et des zones rurales en déshérence économique.

La convention signée entre l'Etat et l'UNIFED repose donc sur des engagements réciproques visant la promotion des emplois d'avenir pour faciliter les recrutements et la mobilisation des outils d'observation de la branche (analyses des activités, métiers, territoires). Elle permettra également de dégager des financements suffisants pour assurer la formation des jeunes, augmentant les possibilités de pérenniser les emplois créés par les associations et établissements fédérés par la Croix Rouge Française, la FEGAPEI, la FEHAP, la Fédération UNICANCER et le SYNEAS.





L'UNIFED s'engage à favoriser une insertion dans l'emploi durable des jeunes à travers la mise en œuvre de « parcours d'avenir » qui sont des parcours de professionnalisation intégrés et qui mobilisent les dispositifs de formation et d'ingénierie de la branche. Dans ce cadre, l'OPCA de la branche, UNIFAF, réservera notamment dès 2013, 5 millions d'euros sur ses ressources propres pour les salariés en emploi d'avenir.

En conclusion, Michel SAPIN a rappelé la mobilisation du gouvernement dans le déploiement des emplois d'avenir. Les ministres ont réalisé plus de 50 déplacements pour parrainer des emplois d'avenir sur tout le territoire national. Des employeurs, associations, collectivités, établissements publics ont déjà pris des engagements à hauteur de plus de 20 000 recrutements de jeunes en emploi d'avenir en moins de deux mois.

Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON - Anne-Sophie de FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

